

**Examen d'aptitude professionnelle des  
candidats réviseur d'entreprises**

**Session extraordinaire décembre 1996**

**Epreuve écrite**

Vous travaillez dans un cabinet de réviseurs d'entreprises et dirigez une équipe de réviseurs et de stagiaires.

Ceux-ci vous consultent sur les problèmes suivants, en relation avec:

- |  |            |           |
|--|------------|-----------|
| 1) le contrôle interne dans une société commerciale<br>énoncé en <b>Annexe I</b>           | question 1 | 30 points |
| 2) la révision des comptes annuels d'une société commerciale<br>énoncé en <b>Annexe II</b> | question 2 | 8 points  |
|  | question 3 | 10 points |
| 3) une SICAV<br>énoncé en <b>Annexe III</b>  | question 4 | 8 points  |
|  | question 5 | 5 points  |
| 4) une banque<br>énoncé en <b>Annexe IV</b>  | question 6 | 13 points |
| 5) des événements postérieurs à la clôture<br>énoncé en <b>Annexe V</b>                    | question 7 | 3 points  |
|  | question 8 | 10 points |
| 6) une augmentation de capital<br>énoncé en <b>Annexe VI</b>                               | question 9 | 13 points |

---

total: 100 points

Vous êtes prié(e) de fournir à vos collaborateurs la réponse aux questions qu'ils vous ont posées.

Votre cabinet, AUDIT S.A., vous a affecté à la vérification d'un nouveau client, CENTRE DE CALCUL S.A. (CC). Vous avez la responsabilité de la vérification de la section comptes fournisseurs de cette année. A partir de conversations avec le personnel de CC, vous avez préparé la description suivante du système de comptes fournisseurs.

*«Le siège social de CC traite les comptes fournisseurs de ses succursales. Lors de l'introduction d'une nouvelle succursale dans le système informatisé des comptes fournisseurs, on lui demande d'envoyer au siège social une balance de vérification détaillée des comptes fournisseurs et une liste des fournisseurs, approuvées par le directeur de la succursale. La liste des fournisseurs comprend le nom du fournisseur, son adresse, le type d'escompte consenti et d'autres renseignements tels que le numéro de téléphone et le nom de la personne à contacter.*

*Le service des comptes fournisseurs du siège social comprend un superviseur et trois employés.*

*Le superviseur des comptes fournisseurs attribue des codes aux divers fournisseurs et les inscrit sur la liste fournie par le directeur de la succursale. Il s'agit de codes alphanumériques basés sur le nom du fournisseur. Les données indiquées sur la liste sont introduites dans le système informatique et une photocopie de la liste est renvoyée à la succursale à titre d'information.*

*Les directeurs de succursale approuvent les factures et y inscrivent les codes de répartition entre les comptes du grand livre avant de les transmettre au siège social pour paiement. Le superviseur vérifie cette répartition et transmet les factures à l'un des employés du service. Chacun de ces employés est responsable de certaines succursales. Les employés consultent la liste des fournisseurs, appellent la fiche du fournisseur à l'écran et introduisent les détails de la facture dans le système. Si le fournisseur n'est pas sur la liste, les employés vérifient à l'écran les noms analogues à celui du fournisseur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu ouverture d'un compte à son nom depuis la dernière impression de la liste; sinon, ils créent une fiche pour le nouveau fournisseur selon la procédure habituelle. Les employés enregistrent ensuite la facture sur la fiche de ce nouveau fournisseur.*

*Le système repère les factures déjà enregistrées pour paiement et affiche alors un message d'erreur, afin que les factures enregistrées deux fois par inadvertance soient détectées. Toutefois, les employés ont la possibilité de passer outre ce message puisqu'il faut parfois introduire deux fois la même facture (par exemple, s'il y a eu paiement d'un acompte et que l'on veut maintenant payer le solde). Une fois la facture enregistrée pour paiement, l'employé la classe par ordre alphabétique des fournisseurs.*

*Les chèques sont imprimés les lundis et jeudis, selon la date d'échéance. Etant donné le grand nombre de chèques à faire, c'est le superviseur des comptes fournisseurs qui les signe. Cependant, les chèques de plus de LUF 150.000.- doivent également être signés par le contrôleur du siège social. Les chèques sont envoyés directement aux fournisseurs par le siège social. Une copie du registre des chèques, montrant quelles factures ont été payées, est transmise à la succursale.»*

### Question 1

L'associé responsable du dossier CC vous demande de préparer un mémo dans lequel vous relèverez les points faibles du contrôle du système des comptes fournisseurs de CC au niveau de chacune des étapes du cycle d'exploitation (introduction dans le système; traitement des achats; paiement des factures). Vous analyserez les répercussions de ces faiblesses sur la vérification de cette année (c'est-à-dire, comment tester les contrôles ou quels procédés de vérification compensatoires seraient nécessaires). Vous devrez également fournir dans ce mémo des recommandations pratiques sur la façon de remédier aux faiblesses du système de comptes fournisseurs. Préparez le mémo demandé par l'associé.

A partir de l'année 1995, vous êtes en plus en charge de la société AVERY S.A.. Les comptes au 31 décembre 1995 ont été révisés par un autre cabinet de réviseurs réputé de la place. Le projet de comptes annuels au 31 décembre 1995 est reproduit en Annexe.

Question 2

a) Quelles actions entreprenez-vous à l'égard de votre confrère qui a contrôlé les comptes 1994 et quel est l'effet de la reprise du mandat sur l'étendue de vos travaux sur les comptes 1995?

b) Quelle est l'étendue de vos travaux, compte tenu du fait que votre confrère a révisé les comptes annuels au 31 décembre 1994?

Question 3

Etablissez un plan de révision détaillé relatif aux immobilisations financières.

**BILANS** **AVERY S.A.**  
**AUX 31 DECEMBRE 1995 ET 1994**

	1995		1994	
	Notes	LUF	LUF	LUF
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE:</b>				
Immobilitisations incorporelles	3	2.500.000		2.500.000
Immobilitisations corporelles - Terrains et constructions	4	117.811.581	119.565.851	
Installations techniques et machines		108.874.907	110.725.943	
Outilleage et mobilier		6.010.383	6.945.871	
		<u>252.696.871</u>	<u>237.237.665</u>	
Immobilitisations financières - Parts dans des sociétés mises en équivalence	5	70.770.000	16.800.000	
Parts dans des sociétés au coût d'acquisition		24.000.000	24.000.000	
		<u>94.770.000</u>	<u>40.800.000</u>	
		<u>329.966.871</u>	<u>280.537.665</u>	
<b>ACTIF CIRCULANT:</b>				
Stocks	6	270.664.755		279.301.893
Créances - Créances résultant de ventes Créances sur des sociétés liées - Résultat de ventes		279.624.432		243.602.522
Créances diverses		203.433	6.152.989	
Autres créances		2.420.000	1.444.000	
		<u>284.667.865</u>	<u>4.200.000</u>	
		<u>255.399.511</u>		
Avoirs en banques		9.304.615	8.168.978	
		<u>564.637.235</u>	<u>542.870.362</u>	
		<u>894.604.106</u>	<u>823.408.047</u>	

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

**BILANS (Suite)** **AVERY S.A.**  
**AUX 31 DECEMBRE 1995 ET 1994**

	1995		1994	
	Notes	LUF	LUF	LUF
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES:</b>				
Capital souscrit	7	162.000.000		162.000.000
Réserve de mise en équivalence	5 & 8	53.900.000		
Réserve légale	9	5.400.000	5.400.000	
Résultats reportés		66.590.806	19.455.274	
Résultat de l'année		20.592.718	47.135.532	
		<u>308.483.524</u>	<u>233.990.806</u>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:</b>				
Provisions pour pensions	10	66.806.510	61.701.569	
Provisions pour impôts		6.792.614	6.792.614	
Autres provisions		250.000	4.620.000	
		<u>73.849.124</u>	<u>73.114.183</u>	
<b>DETTES A PLUS D'UN AN:</b>				
Dettes envers des établissements de crédit		20.624.000	102.624.000	
Dettes envers des sociétés liées		-	12.620.000	
		<u>20.624.000</u>	<u>115.244.000</u>	
<b>DETTES ECHEANT DANS L'ANNEE:</b>				
Dettes envers des établissements de crédit		234.612.194	147.560.378	
Dettes sur achats et prestations de services		239.515.551	233.046.838	
Emprunt à court terme		9.081.599	7.325.542	
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		8.095.489	9.483.729	
Autres dettes		342.625	3.642.571	
		<u>491.647.458</u>	<u>401.059.058</u>	
		<u>894.604.106</u>	<u>823.408.047</u>	

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

	1995		1994	
	Notes	LUF	LUF	LUF
Chiffre d'affaires	12	892.642.621	912.634.352	
Autres produits d'exploitation		28.533.579	27.941.658	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>921.176.200</b>	<b>940.566.010</b>	
Achats		(421.240.625)	(407.625.630)	
Variation des stocks		(8.657.138)	(8.014.295)	
Reprise de correction (correction) de valeur sur stocks		-	(8.620.000)	
Reprise sur autres provisions		(4.370.000)	-	
Autres charges externes		(25.850.489)	(27.409.573)	
Frais de personnel	13	(293.963.078)	(295.769.370)	
Dotations aux amortissements	4	(33.284.706)	(36.225.625)	
Autres charges d'exploitation		(74.224.302)	(62.624.004)	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(861.570.338)</b>	<b>(846.288.497)</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>59.605.862</b>	<b>94.277.513</b>	
Revenus sur immobilisations financières		-	6.000.000	
Intérêts et produits assimilés		126.578	124.324	
Intérêts et charges assimilés		(23.404.452)	(21.552.428)	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(23.277.874)</b>	<b>(15.228.104)</b>	
Produits exceptionnels		1.250.312	1.359.499	
Différence de change, nette		(185.582)	1.350.624	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1.064.730</b>	<b>2.710.123</b>	
Résultat avant impôts		37.392.718	81.759.532	
Impôts	14	(16.800.000)	(34.624.000)	
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>		<b>20.592.718</b>	<b>47.135.532</b>	

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

## 1. ORGANISATION ET OBJET DE LA SOCIETE

AVERY S.A. (la "Société") est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 18 juin 1987, faisant partie du groupe Tex & Co. Inc. La Société a pour objet l'étude, la fabrication, l'achat et la vente de matériel cinématographique.

## 2. RESUME DES PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION

La Société tient ses livres en Francs luxembourgeois et les comptes annuels ci-joints ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du Bilan à leur coût d'acquisition.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du Bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des subventions reçues et des amortissements.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation aux taux de:

Constructions	3 - 10%
Installations techniques et machines	10 - 33%
Outillage et mobilier	10 - 25%

### c) Immobilisations financières

A partir de l'année 1995, certaines immobilisations financières sont enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence. D'après cette méthode, le coût d'acquisition des immobilisations financières est remplacé par le montant correspondant à la fraction des capitaux propres représentée par cette participation. La différence avec le coût d'acquisition est inscrite dans une réserve non distribuée et n'est enregistrée au Compte de Pertes et Profits que dans la mesure où elle correspond à des dividendes déjà reçus ou dont le paiement peut être réclamé.

Les immobilisations financières dans des pays à taux d'inflation élevé sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des dépréciations pour moins-values de nature permanente.

*d) Stocks*

Les stocks sont valorisés suivant une méthode proche de la valorisation selon la méthode FIFO. Les prix de revient des articles incluent les frais de stockage et les taxes diverses.

Les stocks obsolètes font l'objet de corrections de valeur en fonction de leur taux de rotation et de leur ancienneté.

*e) Créances*

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont constituées pour tenir compte de risques spécifiques de non recouvrement. Aux 31 décembre 1995 et 1994, aucune correction de valeur n'a été requise.

*f) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères*

A l'exception des immobilisations et des stocks, les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Les bénéfices de change réalisés et les pertes réalisées et non réalisées sont enregistrés aux comptes de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

**3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La Société a acquis en 1989 le nom de marque "BOOP" pour un montant de 2.500.000. Elle ne pratique pas d'amortissement sur ces immobilisations.

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Durant l'année 1995, les mouvements dans les immobilisations corporelles ont été les suivants:

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Outils et mobilier	Total
Coût d'acquisition au 31 décembre 1994	172.994.582	338.506.521	29.285.973	540.787.076
Amortissements cumulés	(53.428.731)	(227.780.578)	(22.340.102)	(303.549.411)
Valeur nette comptable au 31 décembre 1994	119.565.851	110.725.943	6.945.871	237.237.665
Variations en 1995				
Additions	6.420.326	17.970.208	4.353.378	28.743.912
Amortissements	(8.174.596)	(19.821.244)	(5.288.866)	(33.284.706)
Valeur nette comptable au 31 décembre 1995	117.811.581	108.874.907	6.010.383	232.696.871

**5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

En 1995, la Société a changé sa méthode de comptabilisation des immobilisations financières (Note 2). Ce changement a résulté en une augmentation de la valeur comptable des immobilisations financières de 53.900.000, montant alloué à la réserve de mise en équivalence.

Au 31 décembre 1995, la Société détient des participations dans les sociétés suivantes:

Sociétés mises en équivalence:

Nom et Siège Social	Pourcentage détenu	Coût d'acquisition historique	Quote-part dans les actifs nets
BETTY S.A., Paris, France	50	14.370.000	64.250.000 <sup>1</sup>
BOOP S.à.r.l., Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	68	2.500.000	6.520.000 <sup>2</sup>
Immobilisations financières mises en équivalence		16.870.000	70.770.000

Sociétés au coût d'acquisition:

Nom et Siège Social	Pourcentage détenu	Coût d'acquisition historique	Quote-part dans les actifs nets
DROOPY Ltda Rio de Janeiro, Brésil	73	24.000.000	12.420.000 <sup>2</sup>

Droopy Ltda est productrice de vidéocassettes. Elle est en plus propriétaire d'un immeuble situé à Rio de Janeiro. De l'avis de la Direction, malgré le fait que le coût d'acquisition de cette participation est inférieur à la valeur de la quote-part dans les actifs nets au 31 décembre 1995, aucune correction de valeur n'est requise, étant donné que la valeur du marché de l'immeuble détenu par Droopy Ltda dépasse largement sa valeur comptable.

<sup>1</sup> La quote-part dans les actifs nets a été déterminée sur base d'états financiers non révisés au 31 décembre 1995

<sup>2</sup> La quote-part dans les actifs nets a été déterminée sur base d'états financiers révisés au 31 décembre 1995

6. STOCKS

Aux 31 décembre 1995 et 1994, les stocks se composent de:

	Valeur nette au 31/12/1995	Valeur nette au 31/12/1994
Matières premières et consommables	110.394.361	109.292.148
Produits en cours de fabrication	5.291.673	10.357.779
Produits finis et marchandises	154.978.721	159.651.966
Total	270.664.755	279.301.893

7. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social de la Société s'élève à 162.000.000 représenté par 54.000 actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

8. RESERVE DE MISE EN EQUIVALENCE

La réserve de mise en équivalence n'est pas disponible pour des distributions de dividendes. Elle représente la différence entre les coûts d'acquisition historiques et les quotes-parts dans les actifs nets des trois participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (Note 5).

9. RESERVE LEGALE

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doit être affecté à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10% du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

10. PROVISIONS POUR PENSIONS

La Société a pris l'engagement de payer à son personnel une pension complémentaire de retraite. Les provisions établies sont basées sur des calculs actuariels d'une société d'assurances indépendante.

Au cours de l'année 1995, la constitution nette de provisions pour pensions s'élève à 5.104.941 (1994 - 4.422.321).

### 11. DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Au 31 décembre 1995 le montant total des crédits avec une échéance supérieure à 5 années est de 6.822.050.

Certains prêts et crédits en compte courant sont garantis par des hypothèques sur des immobilisations et par le fonds de commerce.

### 12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires en 1995 et 1994 se répartit géographiquement comme suit:

	1995	1994
Allemagne	36	39
France	21	21
Italie	12	12
Angleterre	21	17
Autres	10	11
	100%	100%

### 13. FRAIS DE PERSONNEL

Durant l'année 1995, la Société a occupé en moyenne 39 employés et 348 ouvriers (1994 - 39 employés et 375 ouvriers). Le détail des frais de personnel se présente comme suit:

	1995	1994
Traitements et salaires	245.567.294	243.048.050
Charges sociales	48.252.595	46.471.320
Autres	143.189	6.250.000
	<u>293.963.078</u>	<u>295.769.370</u>

Les autres frais sont constitués d'une provision pour charges relatives à une restructuration du personnel.

### 14. IMPOTS

La Société est soumise à tous les impôts auxquels les sociétés commerciales luxembourgeoises sont soumises. Elle a été définitivement imposée jusqu'en 1992.

Au 31 décembre 1995, une SICAV détient notamment les titres suivants:

- quantité: 1.000
- émetteur: ASTRA AB B FREE
- valeur d'évaluation totale: SEK 1.250.000.-

et l'actif net total de la SICAV est de SEK 18.300.000.-.

Lors de votre revue des opérations après-clôture, vous constatez que ces titres ont été vendus dans leur totalité pour un montant total de SEK 2.470.000.- avec pour date de transaction le 4 janvier 1996.

Question 4

Quels problèmes potentiels peut indiquer cette situation? Quelles investigations particulières faites-vous? En cas de problèmes, quelle est votre attitude et quelle action prenez-vous?

La loi du 19 juillet 1991 concerne les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public.

Question 5

Ces organismes sont-ils sujets à la même révision que les organismes de placement collectif placés dans le public, ou bien est-ce que cet audit comporte des spécificités? Expliquez.

Vous révisez par ailleurs une banque qui est le promoteur de plusieurs SICAV.

La banque se propose de lancer une SICAV à capitalisation qui est à rendement élevé, destinée à investir dans des titres à taux fixe d'émetteurs des "emerging markets". Consciente des difficultés de placer un pareil produit à haut risque, la banque envisage de le rendre attractif en émettant deux garanties:

- en faveur des investisseurs dans la SICAV: une garantie de remboursement de leur mise initiale qui peut être appelée en cas de défaillance de la SICAV;

- en faveur de la SICAV: une garantie de rendement d'intérêts minimum continu de 8% p.a. sur ses investissements.

Question 6

a) Quels sont vos commentaires sur les types de risques courus par la banque?

b) Que proposez-vous à la banque pour l'enregistrement de ces garanties dans sa comptabilité et pour leur renseignement dans les comptes à publier? Quels sont les montants à prendre en compte ?

Une société commerciale a évalué ses stocks au 31 décembre 1995 au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur de marché: 1.000.000 unités x LUF 20.- = 20.000.000.-.

Au 31 mars 1996, date à laquelle vous préparez votre rapport de réviseur, la valeur de marché unitaire est de LUF 12.-. Le comptable de la société ne souhaite pas constater de dépréciation dans les comptes annuels au 31 décembre 1995.

Question 7

Quel est l'impact sur votre rapport de réviseur?

Une société d'assurance clôturant ses comptes au 31 décembre 1995 a licencié 50% de ses employés le 31 mars 1996. La décision de licenciement est intervenue lors d'une "réunion stratégique" confidentielle tenue le 24 décembre 1995, dont vous venez d'avoir connaissance. Aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1995.

Question 8

Quelle est votre attitude dans les trois cas suivants:

- a) Vous n'avez pas encore émis votre rapport final.
- b) Vous avez émis votre rapport final le 15 février 1996. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le 30 avril 1996.
- c) Vous avez émis votre rapport final le 15 février 1996. L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 15 mars 1996.

Le capital de la société anonyme MULLER est constitué de 6.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000.-, alors que la valeur réelle de ces actions se situe à LUF 2.500.-.

MULLER S.A. envisage trois opérations sur le capital qui devront le porter à LUF 10.000.000.-, à savoir:

- émission de 1.500 actions en numéraire à LUF 1.800.-;
- apport d'un brevet d'invention pour LUF 1.180.000.-, et
- incorporation de réserves.

Toutes les nouvelles actions auront une valeur nominale de LUF 1.000.-.

Question 9

Déterminez:

- a) le nombre d'actions gratuites et le nombre d'actions à remettre à l'apporteur du brevet,
- b) la valeur théorique respectivement du droit de souscription et du droit d'attribution, dans l'hypothèse que les opérations sont réalisées simultanément.